




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-373**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1140860-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN INFRASTRUCTURES - ACCORD CADRE A
MARCHES SUBSÉQUENTS MONO ATTRIBUTAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
PAR ANTICIPATION**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Reine MERGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN INFRASTRUCTURES - ACCORD CADRE A MARCHÉS SUBSÉQUENTS MONO ATTRIBUTAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PAR ANTICIPATION

- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Commune est amenée à réaliser de nombreuses opérations en infrastructures (requalification de voies et espaces publics, aménagements de carrefours ...).

Au-delà de son rôle de maîtrise d'ouvrage et de son obligation d'assurer la conduite de ces opérations, la Commune, à travers ses services Infrastructures, assure très souvent les missions de maîtrise d'œuvre en conception et réalisation.

Il apparaît cependant que pour faire face au plan de charge ou sur des opérations complexes, il est nécessaire de pouvoir externaliser tout ou partie de ces missions de maîtrise d'œuvre.

Pour répondre à ce besoin, il est prévu de lancer un accord-cadre à marchés subséquents mono attributaire, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le montant des travaux des opérations susceptibles de donner lieu aux missions de maîtrise d'œuvre est estimé à 5 millions d'euros hors taxes sur quatre ans.

La consultation se fera selon la procédure d'un appel d'offres ouvert.

Les candidatures seront appréciées sur la situation juridique et financière, sur les capacités

techniques et qualifications, et sur les références sur les trois dernières années.

Les offres seront jugées sur le prix à 50 % et la valeur technique à 50 %.

Comme le permettent les dispositions de l'article L.2122.21.1 du CGCT qui stipulent que *« lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122.22, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché »*.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, d'un accord cadre en Infrastructures.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics, après attribution de l'accord cadre par la Commission d'Appel d'Offres, à signer ledit accord cadre, ses éventuelles décisions de non-reconduction, ainsi que tous documents s'y rapportant avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à solliciter toutes participations financières auprès des partenaires publics ou privés.
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2018-373 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE EN INFRASTRUCTURES - ACCORD
CADRE A MARCHES SUBSÉQUENTS MONO ATTRIBUTAIRE - AUTORISATION DE
SIGNATURE DU MARCHE PAR ANTICIPATION

-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»